



AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT NUMÉRO 2010-103-3.17

Modifiant le règlement 2010-103 révisant le traitement des élus

AVIS vous est par les présentes donné par le secrétaire-trésorier de la Municipalité de Compton;

QUE lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 12 décembre 2017, ses membres ont adopté le règlement numéro 2010-103-3.17;

QUE l'objet de ce règlement vise à inclure une rémunération pour le maire suppléant.;

QUE l'original dudit règlement est conservé aux archives municipales au bureau du soussigné, à l'Hôtel de Ville au 3, chemin de Hatley, Compton (Québec) où l'on peut en prendre connaissance pendant les heures d'ouverture, soit du lundi au jeudi entre 8h30 et 16h00 et le vendredi de 8h30 à 12h;

QUE copie peut être délivrée moyennant paiement des frais exigibles.

Compton, ce 14^{ième} jour du mois de décembre 2017

Philippe De Courval
Secrétaire-trésorier